

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le lundi 6 novembre 2017

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Je passe la parole à notre benjamin, Raphaël SCHELLENBERGER, pour l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Mme la Présidente

Merci, M. SCHELLENBERGER.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette réunion publique qui sera principalement consacrée aux orientations budgétaires 2018.

Je vous y souhaite la bienvenue, avec une attention toute particulière pour notre nouveau collègue Marc MUNCK que je n'ai pas encore eu l'occasion d'accueillir comme il se doit au sein de notre assemblée. Bienvenue à toi, cher Marc.

Par ailleurs, je souhaiterais féliciter Nicolas JANDER qui a été brillamment élu maire d'ALTKIRCH, ainsi que nos collègues Fatima JENN, Alain COUCHOT, Philippe TRIMAILLE et Catherine RAPP pour leur désignation en qualité d'adjoints à la Maire de MULHOUSE.

Cette séance constitue une étape importante de la vie de notre collectivité, car elle fixe les orientations, les bases, sur lesquelles notre budget et donc nos actions pourront s'appuyer dans les prochains mois.

Elle représente aussi l'aboutissement d'une démarche à laquelle chaque élu de notre assemblée et chaque collaborateur de notre administration, aura participé avec tout l'engagement et tout le sens des responsabilités que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

Mais cette séance traduira également une ambition forte, celle que nous partageons tous pour le Haut-Rhin, et dont les grandes lignes figurent dans la feuille de route politique que nous avons adoptée début septembre.

Cette ambition, c'est celle qui nous conduira à tout mettre en œuvre afin de pouvoir apporter notre PLEINE contribution à l'amélioration de la vie quotidienne des Haut-rhinois et au développement de nos territoires.

Je dis bien "pleine contribution" et non pas simplement "juste contribution". La différence est peut-être subtile. Elle n'en est pas moins fondamentale.

Pleine contribution, cela signifie, non seulement poursuivre inlassablement les efforts de gestion qui permettent de préserver le contribuable, mais aussi mener des politiques évolutives et pleinement adaptées aux besoins de nos concitoyens.

Pleine contribution, cela signifie, non seulement exercer nos compétences, mais aussi savoir faire preuve d'inventivité et d'audace lorsque l'intérêt de nos populations et de nos territoires nous le dicte.

Pleine contribution, cela signifie, non seulement renforcer les organisations et les pratiques qui font leurs preuves aujourd'hui, mais aussi être en capacité de démontrer sans cesse notre volonté de modernisation et notre esprit d'innovation.

C'est en faisant preuve d'ambition que, malgré la baisse constante des dotations de l'Etat, nous parviendrons à agir et à investir pour l'avenir, tout en maîtrisant la fiscalité et en la maintenant au plus bas. Je rappelle ainsi que le Haut-Rhin figure parmi les 10 Départements dont le taux est le plus faible en France.

C'est en faisant preuve d'ambition que nous pourrons assurer la continuité dans l'exercice des grandes compétences départementales, notamment la solidarité avec les plus fragiles d'entre nous, tout en engageant des nouvelles politiques qui s'inscriront dans les axes stratégiques de notre feuille de route.

C'est en faisant preuve d'ambition que nous réussirons à placer toute l'action du Conseil départemental du Haut-Rhin au service des priorités absolues que sont l'emploi et la jeunesse.

C'est grâce à cette ambition que nous continuerons à faire référence dans nos domaines de compétence emblématiques comme, par exemple, celui de l'autonomie.

Encore récemment, l'un de nos projets en matière de maintien à domicile a ainsi été récompensé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. En votre nom, chers collègues, j'adresse toutes mes félicitations à nos équipes et à nos partenaires.

C'est grâce à cette ambition que nous amplifierons notre engagement en faveur du développement durable qui est l'une de nos politiques phares depuis de nombreuses années. Une préoccupation forte dont les enjeux sont transversaux à toutes nos compétences.

C'est grâce à cette ambition, enfin, que nous saurons répondre aux défis à venir, notamment celui de la place des Départements et celui de l'équilibre de leurs finances.

A cet égard, vous le savez, je me suis rendue avec nos collègues Lara MILLION, Bernadette GROFF, et Michel HABIG, ainsi que notre directeur général des services, Philippe JAMET, au Congrès annuel de l'ADF.

Le Premier Ministre nous l'a confirmé : Aucune évolution fondamentale n'est à attendre, ni dans la répartition des compétences opérée par la loi NOTRe, ni dans une meilleure prise en compte de nos difficultés financières, ni dans la part de liberté que nous laissera l'Etat dans notre gestion. Il a en revanche insisté sur la possibilité, à l'avenir, pour les collectivités, de se différencier en fonction de leurs spécificités locales et de leurs enjeux.

Ce seront donc bel et bien NOS décisions politiques, nos stratégies financières et nos choix opérationnels qui feront avancer le Haut-Rhin.

Les séances de travail que j'ai commencé à organiser avec nos vice-présidents et présidents de commissions, s'inscrivent précisément dans cette perspective-là : nous devons mobiliser toutes nos énergies et décloisonner toutes nos réflexions, pour agir en pleine efficacité et transversalité.

Alors oui, ces OB 2018 traduisent bel et bien notre volonté d'apporter une pleine contribution au développement de notre département, ainsi que notre ambition de continuer à agir et à investir pour l'avenir.

J'en veux pour preuve, par exemple, les investissements conséquents que nous envisageons dans le domaine des routes. Ils nous permettront de faire face aux indispensables impératifs de sécurité, mais aussi aux nécessaires enjeux de modernité des voies de communication, et d'attractivité de nos territoires. A l'instar d'ailleurs du programme de déploiement du Très Haut Débit.

J'en veux pour preuve également la véritable stratégie de réussite éducative que nous allons mettre en place.

Nous prévoyons ainsi un programme d'investissement de 160 M€ sur 10 ans dans nos collèges, mais aussi une série d'actions dans les domaines du numérique, de l'engagement citoyen, de la culture, du sport et du bilinguisme. L'objectif est de permettre aux jeunes haut-rhinois de bénéficier des meilleures conditions de réussite scolaire et d'épanouissement au sein de notre société.

J'en veux pour preuve enfin, parmi bien d'autres, notre mobilisation exemplaire aux côtés des plus fragiles, avec notamment une priorité accordée en 2018 à la protection de l'enfance, à la politique familiale et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. La solidarité n'est pas seulement notre cœur de mission. Elle est surtout notre mission de cœur.

Alors oui, nous voulons faire avancer le Haut-Rhin. Et pour cela, vous le savez, nous devons aussi faire avancer l'Alsace. Nos destins et nos avenir sont liés.

C'est pourquoi avec mon homologue bas-rhinois Frédéric BIERRY, nous avons rencontré le Secrétaire Général de l'Elysée, échangé avec le Président de la République, et programmé un rendez-vous avec le Premier Ministre d'ici la fin du mois.

Nous travaillons également avec les parlementaires et grands élus alsaciens, notamment avec Jean ROTTNER devenu Président de la Région Grand Est.

Sur ce sujet aussi, je m'inscris clairement et sans ambiguïté dans le mandat que vous m'avez confié. Notre mobilisation n'est pas un signe de repli, mais une preuve d'ouverture. Certainement pas une démarche identitaire, mais une volonté d'efficacité, de respect et de modernité.

Ce qui compte c'est que l'Alsace retrouve demain les pleins moyens de son développement et de son rayonnement.

Plusieurs projets sont sur le métier. Ce que je souhaite, c'est que chacun, en toute transparence, dise aux Alsaciens ce qu'il propose concrètement et que nous puissions juger pragmatiquement de ce qui permettrait de remplir nos objectifs et de ce qui ne le permettrait pas.

Forts du discours du Président sur l'expérimentation et du Premier Ministre sur la différenciation, à nous de construire un projet d'innovation et d'audace au service du territoire et des habitants.

En attendant, pour faire avancer le Haut-Rhin, je sais que nous pourrons également compter sur nos partenaires locaux, ceux qui animent et dynamisent nos territoires.

En effet, comme moi, chers collègues, vous rencontrez tous les jours, dans vos cantons, au plus proche du terrain, des élus locaux, des chefs d'entreprise, des responsables associatifs, des citoyens motivés qui, ensemble, veulent nous aider à faire bouger le Haut-Rhin.

Nous savons qu'en contrepartie de notre pleine contribution, nous pourrons compter sur leur plein engagement. Car ils défendent les mêmes valeurs que nous : les valeurs de l'Alsace.

Sachons les mobiliser à nos côtés. Donnons le meilleur de nous-mêmes.

Soyons ambitieux !

Je vous remercie de votre attention

Applaudissements.

Chers collègues, Raphaël SCHELLENBERGER et Nicolas JANDER demandent la parole.

Raphaël SCHELLENBERGER

Mme la Présidente, chers collègues, portés par le vent d'optimisme du rêve d'une France qui retrouverait sa grandeur à l'international, nous avons failli nous surprendre à rêver aussi de l'idée d'une France qui se réconcilie avec ses territoires.

Alors que, depuis 4 ans, l'État ne nous a pas versé 112 M€ de DGF ; alors que, tous les ans, nous finançons sur fonds propres 50 M€ de RSA dus par l'État à notre collectivité ; alors que nous avons su passer ce cap grâce à nos seuls efforts basés sur nos valeurs alsaciennes de rigueur qui nous ont amenés à travailler en profondeur notre politique, contrairement, peut-être, à d'autres collectivités qui, parfois, ont laissé filer une gestion financière moins responsable ; alors que nous pensions sortir enfin de ces difficultés, nous nous étions pris, en fait, à rêver.

Rêver qu'enfin, certains comprennent en haute sphère que le développement de nos territoires sera proportionnel à la confiance que l'État saura accorder à ses collectivités territoriales. Rêver qu'enfin, la France devienne un État génétiquement décentralisateur. Mais ce n'était qu'un rêve.

La réalité, c'est qu'aux 4 ans de disette budgétaire imposés aux seules collectivités territoriales, va suivre une stratégie perverse de contractualisation visant à nous faire économiser joyeusement et avec notre consentement 13 Mds€ de dépenses, alors que nous sommes déjà à l'os. La réalité, c'est qu'en même temps, nos territoires seront complètement abandonnés par l'investissement public. La réalité, c'est que même les dispositifs de soutien à la construction de logements ne concerneront plus notre territoire. La réalité, c'est que l'on va encore une fois porter atteinte à notre autonomie financière et fiscale. La réalité, c'est que l'État est toujours dans la même idée du « *big is beautiful* ». Je le dis en anglais, car si je disais « *gross esh wunderbar* », je pense que certains de nos amis du Grand Est ne comprendraient pas, car il est, là aussi, devenu complètement impertinent de penser que l'identité des territoires peut être un vecteur important de leur développement.

Alors, dans ce contexte, mes chers collègues, le point principal à l'ordre du jour de notre séance publique tombe à pic. Il sera l'occasion d'afficher notre volonté de combat, notre volonté farouche de défendre notre territoire et de porter avec conviction l'ambition de son développement. Cette

volonté est possible grâce aux efforts que nous avons consentis avec l'aide de notre administration, et qui paient aujourd'hui. Nous sommes en mesure d'afficher non seulement une bonne gestion des moyens qui nous ont été confiés par les Haut-Rhinois, mais également de mettre en exergue de nouvelles ambitions.

Pour mémoire, nous restons, avec nos taux d'imposition, le plus bas du Grand Est, et nous nous classons dixième en France. Cette performance, nous l'associons à une vraie maîtrise des coûts de fonctionnement, avec un ratio parmi les plus faibles, au niveau national, du nombre de fonctionnaires par habitant.

Ce sérieux budgétaire, nous allons le mettre au service de nos priorités. En premier lieu – la Présidente l'a rappelé –, la réussite éducative de nos jeunes et de nos enfants. Avec un programme d'investissements, à partir de l'année prochaine, de 160 M€ sur 10 ans en faveur de la modernisation et la rénovation de nos collèges. C'est une vraie opportunité que nous donnons à notre jeunesse, mais également à tout le personnel enseignant et à nos agents qui y travaillent pour mieux s'épanouir et offrir les meilleures conditions d'apprentissage.

Dans le même temps, nous allons poursuivre notre engagement au côté des plus fragiles, notamment des plus jeunes qui doivent encore être mieux protégés. La question des mineurs non accompagnés pose un vrai problème aux Départements dans leur ensemble, et notre intervention a explosé cette année, avec une augmentation de 231 %. Cette question doit nous interpeller et nous oblige à reconsidérer notre offre, et nous oblige à une mobilisation politique sur ce sujet national.

Enfin, nos routes départementales ne seront pas en reste –, avec une revalorisation de 3 M€ cette année par rapport à ce qui avait été budgété l'an passé. Le déploiement en cours du très haut débit constitue également une source de satisfaction dont nos concitoyens sauront apprécier toute l'importance stratégique très prochainement puisque nous, dans le Haut-Rhin et en Alsace, parlons effectivement du très haut débit, et non pas simplement du bon débit, comme on l'entend de plus en plus.

Dans les prévisions budgétaires 2018, notre majorité s'engage donc à poursuivre ses efforts dans le but de maintenir notre Département au cœur des territoires, d'en faire plus que jamais un partenaire essentiel et un acteur du développement et de la réussite du Haut-Rhin. Et puis, nous sommes alsaciens et nous pouvons être fiers de l'être. Voilà que notre stratégie de transparence et d'honnêteté porte ses fruits. Alors que nos électeurs en demandent toujours plus, de cette transparence et de cette honnêteté dans l'action publique, notre gestion en bon père de famille doit être poursuivie.

Alors, Mme la Présidente, chers collègues, je reste simplement convaincu que, même si la période est difficile, même si ces réductions budgétaires sont parfois lourdes et compliquées, nos réformes paieront et bénéficieront *in fine* aux Haut-Rhinois. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, Raphaël SCHELLENBERGER. Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

Mme la Présidente, nous voilà aujourd'hui en séance de débat d'Orientations budgétaires pour l'année 2018. Nous le savons : notre Département, que vous présidez, est à la croisée des chemins. En effet, nous sommes face à un paradoxe. Alors que notre capacité d'intervention, d'accompagnement et d'investissement est en constante baisse – la faute au désengagement de l'État, comme l'a rappelé mon excellent collègue Raphaël SCHELLENBERGER –, nous ressentons bien que les élus de nos territoires et les Haut-Rhinois, qui nous ont identifiés comme leurs interlocuteurs de proximité, attendent de nous que nous sachions les accompagner dans leurs projets. Ils attendent que nous soyons des accélérateurs attentifs à donner toujours plus d'attractivité à notre département, en somme, que nous soyons le moteur d'un Haut-Rhin fort. C'est bien là notre objectif numéro un. C'est pour cela – dois-je le rappeler – que nous avons reçu, chacun d'entre nous, mandat.

Le deuxième objectif – et vous l'avez rappelé dans votre mot introductif –, c'est le projet Alsace. Là aussi, nous devons être à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Dans ce projet, il ne faut pas entrer dans le jeu d'une intégration sans projet alsacien, d'un projet qui soit uniquement institutionnel. L'Alsace, ce n'est pas simplement une addition du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ce que nous voulons est une émulation alsacienne, un projet pour l'Alsace, du nord jusqu'au sud – je dirai de Ferrette jusqu'à Wissenbourg dans le sens inverse –, et c'est cela qu'attendent les Alsaciens. Un projet générateur d'emplois, ouvert à ses voisins, qui valorise notre territoire et lui donne toujours plus d'attractivité. Oui, Mme la Présidente, chère Brigitte, nous devons être modernes, ambitieux et novateurs – vous l'avez rappelé – pour maintenir la proximité que nous incarnons et pour que nous retrouvions l'Alsace que nous chérissons.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Nicolas JANDER. Merci à nos deux excellents collègues. Il y a une troisième excellente collègue qui a demandé la parole. Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Brigitte. Je ne représente pas de groupe, mais j'ai une vision qui n'est pas partagée avec mes collègues. C'est dans ce but-là que je vais intervenir.

Comme vous le savez, le Président de la République est opposé à un nouveau big-bang sur les territoires. Pas de fusion forcée, mais de l'expérimentation, en tenant compte des particularités locales, parce que ce n'est pas l'uniformité qui fait l'unité de la nation, mais le respect de chacun. Il faut trouver le mécanisme pour permettre aux collectivités de mettre en œuvre les compétences aussi librement que possible, a déclaré le Premier ministre à Marseille. L'Alsace n'est pas Paris, et Paris n'est pas Lyon.

Une agence nationale de cohésion du territoire sera créée. Le Président de la République a annoncé en juillet que celle-ci bénéficiera bien sûr de tous les leviers, du soutien à l'ingénierie, au financement des projets en passant par le soutien au très haut débit et à l'innovation. La Conférence

des territoires du 14 décembre aussi est le lieu où on doit être capable d'inventer un nouveau mode de relations plus contractualisées avec l'État et les territoires dans les départements.

Pour que la confiance s'établisse, les relations financières doivent être stabilisées, bien sûr. Il n'y aura pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2018, a affirmé le Premier ministre récemment.

Concernant la solidarité, qui est une compétence obligatoire du Département, les dépenses sociales des Départements représentent deux tiers de leurs dépenses de fonctionnement. Les seules allocations individuelles de solidarité – c'est-à-dire le RSA, prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie – représentent la moitié de ces dépenses sociales. Cela pèse lourdement bien sûr sur les budgets des Départements, dont certains doivent faire face à une situation dégradée.

Pour faire face à l'urgence, le gouvernement travaille à la mise en place d'un mécanisme de fonds d'urgence en loi de finances rectificative pour 2017. Je crois que Raphaël le sait. À moyen terme, le système de pilotage et de financement de nos allocations individuelles de solidarité doit être revisité. Conduire cette réflexion est l'une des tâches confiées par le Premier ministre à la mission préparatoire au pacte financier État-collectivités territoriales, que l'on appelle mission Richard-Bur. En termes de calendrier, l'objectif est de pouvoir concrétiser les propositions de réforme dans le cadre des projets de loi de finances pour 2019. Merci.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Nous en prenons bonne note, de ces informations. Est-ce qu'il y a d'autres... ? M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Merci, Mme la Présidente. Fatima, tu quittes le groupe ? Ou quelle est ta position ? C'est bien qu'il y ait un peu d'opposition. Et comme on a un représentant, maintenant, de la majorité présidentielle au sein de cette Assemblée, tu pourras relayer un certain nombre d'attentes.

Tu as dit, effectivement, que le Président ne souhaite pas que l'Alsace quitte le Grand Est. Ce sont surtout les députés alsaciens, à la fois de la République en marche et MODEM, qui ne souhaitent pas quitter le Grand Est. On n'est trahi que par ses amis.

En ce qui concerne le haut débit, c'est bien, mais ils viennent après la guerre. C'est bien de prévoir des fonds, mais en ce qui concerne l'Alsace, ça va être réalisé.

Comme tu vas constituer le relais avec la majorité présidentielle, tu permets de transmettre le message au gouvernement concernant le logement social. Donc, on a les collectivités locales qui ont subi de fortes baisses. Maintenant, c'est le tour [des] HLM, et je sais que c'est un sujet qui te tient à cœur. Pour Habitat Haute Alsace, par exemple, c'est moins 3 M€ de loyers à supporter sur les trois prochaines années. Et je ne parle pas de résultats. Je ne parle pas des autres organismes HLM qui sont sur le département, qui auront à souffrir de cette situation. Et je ne vais pas enfoncer le clou avec les 5 € d'APL. Mais si tu pouvais relayer cette information, puisque tu as désormais un certain nombre d'entrées, cela nous fera plaisir.

Et j'ai un dernier point que je voulais évoquer. En tout cas, c'est bien qu'on ait un débat dans la maison. Je pensais que toute l'Alsace était contre cette majorité présidentielle. Et on est heureux de t'accueillir ici dans ce nouveau rôle.

Quelques applaudissements.

Le Département est engagé à hauteur de 450 M€ en termes de cautionnement aux organismes HLM. Alors, on dit 3 M€. C'est exactement l'excédent de ces organismes. Si demain, il y en a un certain nombre qui vont déposer le bilan, on va se retourner vers les collectivités qui, évidemment, n'auront pas les moyens de payer. Alors, il ne faut pas être alarmiste. Il y a quand même des actifs en face, il y a des logements, des appartements. Mais [il] n'empêche que le risque final sera supporté par ces organismes HLM. J'ai bien compris la politique du gouvernement. Il veut réduire leur nombre et faire disparaître ceux qui lui paraissent les plus mal gérés. Mais ce sont souvent les organismes qui gèrent le public le plus difficile qui sont aujourd'hui [les] plus fragiles. Merci.

Mme la Présidente

Fatima JENN a redemandé la parole. Et puis ensuite, on entrera dans les Orientations budgétaires.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Tu as bien raison de dire que la politique de logement me tient à cœur. C'est vrai que, récemment, on a rencontré le Ministre de la Cohésion territoriale, M. MÉZARD, et on a eu une discussion vraiment très franche avec lui. Ce qu'il a dit nous a un peu rassurés. La preuve, c'est que la loi va s'imposer, c'est clair, mais ce sera étalé sur 3 ans. Et puis, c'est vrai qu'on ne parle que de la baisse de l'APL, mais on ne parle pas du reste, c'est-à-dire tout ce que les organismes HLM peuvent avoir comme compensations, comme l'accès, certaines facilités concernant l'accession à la copropriété des personnes qui habitent les HLM et qui va permettre aux organismes d'avoir un fonds propre, et pas uniquement cela. De toute façon, ce qui me rassure un peu plus, c'est que les discussions ne sont pas arrêtées pour l'instant. Cela va continuer. Cela permettra par la suite de dire notre avis sur ce sujet. Mais c'est un sujet qui me tient vraiment à cœur.

Mme la Présidente

Nous comptons sur toi, Fatima, aux côtés de nos parlementaires, pour faire le relais au niveau national. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Je relève l'effort sur 3 ans. On va vous étrangler, mais doucement.

Mme la Présidente

Voilà, chers collègues, s'il n'y a pas d'autre demande de parole, je vous propose de passer à l'examen des rapports d'aujourd'hui, en commençant par la première Commission. Je passe la parole à Lara MILLION pour la Commission Finances et Budget.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. On passe d'abord les rapports en admission. Enfin, nous passerons aux Orientations budgétaires.

Premier rapport. Il s'agit de propositions d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. C'est un montant de 154 411,45 €. Le payeur départemental, que je salue d'ailleurs parce qu'il est parmi nous, établit des états de types de recettes qu'il doit recouvrer. Effectivement, ces créances sont jugées irrécouvrables. Clairement, c'est beaucoup d'indus RSA, concernant ces 154 411,45 €. Voilà sur ce premier rapport.

Mme la Présidente

Je vais passer la parole à Fabienne ORLANDI, pour la présentation de la délibération.

Fabienne ORLANDI**PROPOSITION D'ADMISSION EN-NON VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- Décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 154 411,45 €, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.
- Impute cette dépense sur les comptes 6541 et 6542 du chapitre 015 pour 9 375,80 €, du chapitre 017 pour 118 579,57 € et du chapitre 65 pour 26 456,08 €.
- Autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 118 579,57 € pour les créances des indus RSA par l'émission d'un titre de recette au compte 7817 « Reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants », chapitre 78 du budget départemental.

Mme la Présidente

Merci. Des interventions ? On peut approuver le rapport ? Je vous remercie. Rapport suivant.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux propositions d'admissions en non-valeur de taxes d'urbanisme, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 30 786,24 €, selon l'état joint en annexe.

Mme la Présidente

Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

Nous passons à la DM2. Je passe la parole à Lara MILLION.

Lara MILLION

Concernant la Décision modificatives n° 2, nous avons un petit diaporama. Merci. Il sera beaucoup plus simple de lire ces grands tableaux. On vous a fait un tableau synthétique.

Je vous rappelle qu'une Décision modificative modifie le Budget. Cette Décision modificative concerne le fonctionnement et l'investissement. Comme vous allez pouvoir le voir concernant la section de fonctionnement, il y a des dépenses nouvelles. C'est tout d'abord la réorganisation des services, avec des prestations de déménagements (déménagement de la DEVI, la MDPH, etc.), avec une dépense nouvelle de 30 000 €. Ensuite, un réajustement concernant les politiques sur l'aide sociale à l'hébergement et la PCH pour plus de 1,9 M€. Nous avons des réajustements de crédits concernant des diminutions de RSA, et puis des dépenses compensées grâce au partenariat entre le Département et le Mali. Il s'agit d'une minoration des dépenses de fonctionnement pour un montant de 4,9 M€. Voilà pour la section de fonctionnement en dépenses.

Concernant les recettes, il y a aussi une minoration de 1,2 M€. Évidemment, des ajustements de recettes suite à des non-réalisations de dépenses de fonctionnement dont je viens de parler. Cela engendre un excédent de fonctionnement de 3 726 474,42 €. Voilà concernant la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, je ne vais pas reprendre tout le détail, bien entendu. Nous avons là aussi des dépenses nouvelles sur la numérisation des archives intermédiaires comme les projets informatiques. Nous avons aussi des dépenses minorées de 455 000 € en faveur des collèges, parce que ces opérations sont décalées en 2018. On a aussi des ajustements ou des projets abandonnés ou décalés concernant les CTV, où les collectivités n'ont pas investi, donc on abandonne certains projets, des dépenses compensées concernant le dispositif d'aide à la pierre sur

nos crédits délégués et des régularisations, ce qui engendre une diminution des dépenses d'investissement de 4,6 M€.

Nous avons des recettes complémentaires, par exemple la vente de deux maisons à Retzwiller pour un montant de 284 000 €. L'ajustement de recettes des syndicats mixtes de rivières, La participation de l'État sur les travaux concernant le remplacement de deux ascenseurs pour un montant de 80 000 €. Et des recettes minorées, ce qui engendre une diminution des recettes d'investissement de 479 000 €. Nous avons, là aussi, un excédent d'investissement de 4 186 624,40 €. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, en Décision modificative n° 2, nous réalisons plutôt un excédent de pratiquement 8 M€ – donc 7 913 098,82 €.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'affecter ces pratiquement 8 M€ à la réduction de l'inscription d'emprunt pour un montant de 7,9 M€ et pour intégrer certaines dépenses imprévues de fonctionnement.

Mme la Présidente

Merci, Lara MILLION. Des interventions ? Cela n'est pas le cas. Fabienne ORLANDI, pour la délibération ?

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°2 de l'exercice 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

Annexe A

- arrête le volume budgétaire de la DM2 à -9 585 207,70 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 760 592 136,72 €,
- arrête le volume budgétaire de la DM2 à -293 917 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 432 243,16 €,
- arrête le volume budgétaire de la DM2 à -48,60 € pour la régie départementale de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie à 1 588 587,16 €,
- procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- adopte le préambule et la partie 2 du règlement financier tel que figurant en annexe et abroge, en conséquence toutes les délibérations antérieures portant sur ces objets,
- décide de réimputer un montant de 1 457 126,04 € au débit du compte 20422 « subvention d'investissement » (chapitre 041) par le crédit du compte 2748 « avances remboursables » (chapitre 041) afin de régulariser la situation comptable entre le Département et la Paierie départementale suite au reversement des fonds départementaux du PACT 68 au Département.

Mme la Présidente

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts le rapport aux voix. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci à vous.

Nous passons aux Orientations budgétaires. Je redonne la parole à Lara MILLION.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. Les Orientations budgétaires 2018. Quand on parle d'Orientations budgétaires, on ne parle pas seulement d'une année, parce que, bien entendu, nous sommes en train de prévoir le Budget 2018, mais aussi une vision jusqu'en 2020, au minimum, pour avoir de vraies Orientations budgétaires. Cela sera donc notre troisième Budget en préparation.

Pour cela, il est intéressant de revenir un peu en arrière, car c'était quand même une histoire bien mouvementée. 2016-2017 : nous étions au bord de la cessation de paiement, et vous, les élus, l'administration, ensemble, nous avons su réaliser les choix politiques, des choix quelquefois difficiles, mais la responsabilité politique, nous l'avons, pour nous refaire une santé financière.

2018 : nos Orientations budgétaires. C'est avec un souffle nouveau que nous appréhendons ces Orientations budgétaires. Une possibilité aujourd'hui de vision budgétaire. En 2016-2017, nous ne l'avions pas parce qu'il nous fallait absolument trouver des économies de fonctionnement pour avoir un autofinancement. Donc, aujourd'hui, bien sûr, il nous reste encore certaines interrogations. Nous en parlerons tout à l'heure. Nous avons une vraie volonté, une vraie ambition, un vrai investissement pour l'avenir, parce que, vous le savez, nous n'avons pas, nous, de discours démagogique. Ce que nous proposons, avec la Présidente, nous pourrons le financer.

Des orientations pour agir et investir pour l'avenir. Six orientations, avec toujours comme impératif, bien entendu, un pacte budgétaire très volontariste, mais avec des ambitions fortes : la réussite éducative, être mobilisé aux côtés des plus fragiles, le programme d'investissement routier, et bien entendu notre défi pour l'Alsace, le Haut-Rhin et l'Alsace en commun.

Un pacte budgétaire très volontariste. Certains l'ont rappelé en introduction, merci Raphaël. J'étais en train de lui faire un petit SMS tout à l'heure en lui disant qu'il avait presque tout dit. Impact budgétaire très volontariste qu'il faut...

Intervention hors micro d'un élu.

Oui, je le réaffirme aussi, en même temps, avec notre proposition en 2018 de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je pense qu'on peut passer la diapo. Merci.

La Présidente l'a rappelé, et il est important que, de temps en temps, nous poussions un petit cocorico. Nous avons aujourd'hui le taux le plus faible parmi les départements du Grand Est, c'est-à-dire 13,17 %. Pour faire et réaliser ce pacte budgétaire très volontariste, il a fallu, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, réaliser une vraie gestion rigoureuse et aussi diminuer les charges de fonctionnement. Il y a un rapport qui est sorti : 2,7 % de diminution de charges de fonctionnement au niveau national. Pour le Département du Haut-Rhin, c'était plus de 5 % de réduction des charges de fonctionnement. 21 Départements ont amélioré leur épargne brute pour la seconde année consécutive. Le Haut-Rhin fait partie de ces 21 Départements. Donc, aujourd'hui, le taux 2017 –

que l'on gardera sûrement en 2018 s'il n'y a pas d'augmentation –, et c'est notre proposition de la taxe foncière, parmi les plus bas de France, en dixième position.

Comme vous le voyez sur le diaporama, le contexte budgétaire. Aujourd'hui, c'est clair, dans le projet de loi de finances pour 2018, il y a un gel de la dotation globale de fonctionnement : 76 M€. Heureusement qu'il y aura un gel de cette dotation, sinon cela n'aurait pas été possible. 112 M€ cumulés en moins depuis 4 ans. Qu'aurions-nous pu faire avec 112 M€ ? Le gouvernement, semble-t-il, a entendu tous les Départements. Nous espérons bien, parce que c'est aussi dans nos perspectives sur les trois prochaines années, un gel, pas seulement en 2018, mais en 2019, en 2020. Parce que si on veut être cette collectivité de proximité, si on veut réaliser nos actions au plus proche des citoyens, il nous faut évidemment cette dotation globale de fonctionnement. Par contre, il y a le gel de dotations d'autres fonds, comme la dotation globale de décentralisation, le FNGIR également, le Fonds national de garanties, mais, malheureusement, le projet de loi de finances acte une minoration de la dotation de compensation, la DCRTP, en 2018. Cela veut dire moins 2 M€ pour 2018, encore, de cette dotation.

En plus, il faut le rappeler, nous n'avons guère de recettes fiscales dynamiques. Qu'avons-nous comme recettes fiscales dynamiques ? Nous avons la taxe foncière. Mais, comme l'a rappelé la Présidente, le souci du citoyen est aussi une de nos préoccupations, et aujourd'hui, nous ne souhaitons pas l'augmenter. Nous avons une taxe dynamique : c'est la CVAE, la contribution des valeurs ajoutées des entreprises. Nous avons transféré une bonne partie de cette CVAE aux Régions en 2017 suite au transfert de compétences. Et c'était une taxe dynamique. Nous avons les droits de mutation, qui sont en augmentation. C'est bien. Nous avons la taxe spéciale sur les conventions d'assurances, pour 100 M€, qui est en diminution pour 2018 de 1,9 M€. Certes, il y a un souffle nouveau, nous avons réussi à avoir un autofinancement, mais soyons prudents et espérons bien entendu que les diminutions de dépenses que veut engager l'État ne se fassent plus sur le dos des collectivités.

Bien entendu, nous avons toujours la vision des charges de fonctionnement en baisse. Encore une fois, les services, les réorganisations, les mesures que nous mettons en œuvre font qu'en 2018, nous aurons moins 2,7 M€ de réductions de dépenses de fonctionnement. Après 2016, après 2017, après déjà ces réductions que nous n'avons pas subies mais trouvées, encore 2,7 M€ en moins de dépenses de fonctionnement.

Cela, grâce à nos politiques. D'abord, à la démarche volontariste du juste droit. Je ne le rappellerai jamais assez, la possibilité du contrôle, du juste droit, tout ce qui a été mis en place en 2017 conduit aujourd'hui à une diminution du nombre de foyers bénéficiaires de RSA (moins 6,5 %), ce qui nous amène à 2,1 M€ en moins de RSA.

Nous avons su aussi diminuer l'endettement de notre collectivité. Nous étions à presque 500 M€ en 2014. Nous sommes aujourd'hui, fin 2017, à 370 M€ d'endettement, ce qui veut dire près de 130 M€ en moins donc des frais financiers moindres, moins de remboursements au capital, et cela veut dire, bien entendu, un autofinancement que l'on conserve.

Un vrai travail des services. Comme le disait la Présidente, merci à nos collaborateurs. Merci au DGS, qui est totalement impliqué à nos côtés, M. JAMET. J'en profite pour dire aussi merci à M. BETTER de la Direction des Finances, parce que c'est important, le travail qui est réalisé, ainsi que tous les directeurs, parce que nous avons, cette année encore, une baisse de dépenses en personnels de moins 0,9 M€ – hors GVT et PPCR bien entendu. Pour être totalement clair, le GVT et le PPCR, c'est une augmentation forfaitaire de nos dépenses en RH qui augmentent. Le GVT, en 2018, sera de 1,1 M€. Le PPCR, en 2018, sera de 0,7 M€, ce qui fait 1,8 M€, moins les 0,9 de

diminution de dépenses que nous sommes arrivés à réaliser par rapport à une réorganisation. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les dépenses de personnels sont contenues et augmentent de 0,9 M€ au lieu de 1,8 M€.

Alors oui, aujourd'hui, nous avons un modèle de gestion alsacien. Les élus de proximité que nous sommes, des agents impliqués et des partenaires mobilisés. Et grâce à tout cela, aujourd'hui, le Haut-Rhin se situe en troisième place par rapport aux équivalents temps plein par rapport à 1 000 habitants. Alors bien sûr, il faut relativiser ce chiffre. On voit bien que la moyenne est 17,4, mais on ne peut pas totalement toujours comparer un EPCI ou une commune, une grande commune à un Département. Mais cela prouve quand même un vrai effort de rationalisation. Et surtout un grand remerciement à toutes ces associations qui nous accompagnent aujourd'hui et qui, évidemment, font un travail remarquable. Je pense qu'il fallait aussi les saluer.

Donc le pacte budgétaire est très volontariste. Tout cela nous amène à une augmentation de notre capacité d'autofinancement de 4,6 M€. L'explication en est simple : une diminution de dépenses de fonctionnement de 2,7 M€ et une augmentation de recettes de fonctionnement de 1,9 M€, ce qui engendre donc cette augmentation de capacité d'autofinancement.

Grâce à cela, nous allons pouvoir investir en 2018 pour un montant de 75 M€, investissements opérationnels qui augmentent de presque 3 M€ par rapport à 2017, et limiter le recours à l'emprunt pour un montant de 35 M€.

Qui aurait pu, en 2016 ou en 2017, imaginer que le Département du Haut-Rhin, au bord du gouffre financier, au bord de la cessation de paiement, qui aurait pu imaginer qu'en 2018 nous soyons là autour de cette table pour nous dire que nous allons investir sur une stratégie de réussite éducative ? Cette stratégie de réussite éducative, la Présidente l'a dit : 160 M€ sur 10 ans. 150 M€ sur la modernisation des collèges ; 10 M€ sur les équipements numériques.

Un des journalistes m'a posé la question tout à l'heure. Ces 160 M€, c'est quoi ? C'était déjà prévu avant ? Etc. Pas du tout. C'est un diagnostic, concerté, qui a été fait en 2016 sur l'état de nos collèges, avec tous les partenaires et, évidemment, la facture : 160 M€, si nous voulons être à niveau, dans un délai 10 ans.

Notre enjeu, bien entendu, c'est améliorer le cadre de vie, réaliser de la maintenance anticipée, développer les outils numériques, soutenir la pratique sportive, développer la culture, le bilinguisme, les actions environnementales pour nos jeunes, pour les collégiens. Cette stratégie de réussite éducative pour 2018, c'est 41,5 M€. 41,5 M€ pour nos 57 collèges. C'est cela ? Voilà, merci. Mise en place d'un appel à projets pratique artistique pour les collèges et soutien aussi aux communes pour l'investissement dans les gymnases. Belle orientation politique, beau financement politique. Tout cela grâce à tous ces choix qui ont été réalisés en 2015-2016 sous le pilotage d'Eric STRAUMANN.

Intervention hors micro d'un élu.

Une mobilisation aussi – c'est notre cœur de compétences – aux côtés des plus fragiles. La priorité affichée pour 2018, c'est la protection de l'enfance et de la famille. Pour cela aussi, en 2016-2017, il faut renforcer ce service, bien entendu. Il faut toujours essayer d'éviter le placement. Il faut favoriser le retour à domicile. Il faut que la famille et l'enfant soient au cœur du dispositif, n'est-ce pas ? Et il faut évidemment plus de placement familial et une spécialisation du placement en urgence. Tout cela, nous ne pourrions le faire que s'il y a une protection de l'enfance renforcée, et c'est bien une priorité pour nous. Clairement, plus de moyens, c'est-à-dire un montant de 88 M€

pour 2018, plus 3,6 M€, et surtout la création de quinze nouveaux postes, qui sont évidemment intégrés dans ce que je vous ai dit tout à l'heure concernant la DRH et l'augmentation maîtrisée des ressources humaines. La création de quinze nouveaux postes pour un vrai accompagnement par rapport à la mise en place de ce dispositif.

Attention ! Nous avons la problématique des mineurs étrangers non accompagnés. Cette problématique existe pour tous les Départements. Comme on le disait tout à l'heure avec la Présidente, quand on était à l'Association des Départements de France, c'était un des sujets de discussion, était évidemment la problématique des mineurs étrangers non accompagnés. 140 nouvelles prises en charge, plus 2,9 M€ : il est clair qu'il s'agit d'une politique gouvernementale, n'est-ce pas ? C'est une évidence. Une politique gouvernementale internationale. Le Premier ministre l'a clairement affiché également à Marseille lors de [la conférence de] l'Association des Départements de France en disant : « Nous savons que vous devez aujourd'hui financer les mineurs étrangers non accompagnés et que cela résulte de notre politique internationale. » Donc, à partir de ce moment-là, nous lui avons demandé des financements. C'est normal. Donc, il a été tout à fait ouvert. Moi, vous savez, je suis comme Saint Thomas : j'attends de voir combien. Mais il a déclaré que nous aurons des financements complémentaires pour les mineurs étrangers non accompagnés. Nous attendons cela avec impatience.

Une mobilisation aussi, c'est important, aux côtés des personnes handicapées. Plus 5,1 M€. Une augmentation donc de la prestation de 2,4 M€, une création de deux nouveaux postes pour un meilleur accompagnement.

Un programme d'investissement routier : c'est un impératif. Nous l'avons entendu depuis 2 ans. Attention. Évidemment, il fallait faire des économies. Mais attention à la sécurité concernant les routes, à l'entretien, à la maintenance. Aujourd'hui, nous pouvons le faire. Plus 3 M€ pour l'entretien des routes en 2018. Et surtout, soyons dans l'innovation, dans la modernité en créant des routes intelligentes. Demain, un nouveau système de radio tétra-numérique, cela signifie, dans tout le département, la mise en place de caméras pour surveiller les flux de circulation, des nouveaux panneaux à messages variables afin d'informer en temps réel les conducteurs sur la route. C'est important, et nous allons le mettre en place dès 2018.

Bien entendu, on le rappelle assez souvent : notre défi, c'est le territoire attractif. Il faut engager aussi des investissements et des aménagements routiers qui soient orientés vers l'attractivité des territoires et le développement économique, la création d'emplois. L'emploi est au cœur de nos priorités, bien sûr. L'aménagement des accès routiers nord dans l'agglomération des trois frontières est un exemple. C'est quand même une opération de 53 M€, pas pour nous seulement, bien entendu, [mais] en globalité. Il y a des financements conjoints. Il y a le carrefour à l'usine Constellium pour un montant d'1 M€. L'aménagement des accès au Port du Rhin pour les colis lourds : 36 M€. Et une opération pour l'Alsace, avec Rosace de THD qui est déployée dans la dernière maison de la dernière petite commune – et c'est important, parce qu'il s'agit de solidarité rurale. Et vous savez très bien que nous sommes toujours présents pour soutenir la ruralité. C'est un montant de 450 M€ en coût total, avec plusieurs partenaires, et nous avons un engagement total de 3,3 M€.

La Présidente l'a clairement rappelé tout à l'heure dans ses propos introductifs, concernant les discussions actuelles avec le gouvernement, la Région, nos collègues bas-rhinois. Notre vocation, est, bien entendu, de préserver la proximité, de développer de nouvelles compétences, d'agir pour l'emploi et d'affirmer notre vocation trinationale. Il est certain qu'aujourd'hui, le Département du Haut-Rhin, réalise une politique – et nous avons les chiffres à l'appui –, de proximité avec efficacité et à un moindre coût. Je pense que c'est important de le redire.

Dans notre vision pluriannuelle, il était important déjà de se projeter sur 3 ans, même si nous avons encore certaines zones d'ombre : la dotation globale de fonctionnement, les mineurs non accompagnés, etc. Mais aujourd'hui, nous pouvons dire que notre épargne nette est positive ces trois prochaines années, grâce à tous les efforts que nous menons. Nous avons proposé d'augmenter l'emprunt pour, justement, investir et réaliser nos politiques publiques par rapport aux priorités qui viennent de vous être annoncées. C'est-à-dire une capacité d'investissement de 75 M€ en 2018, de 95 M€ en 2019 et d'environ 110 M€ en 2020.

Bien sûr, la question a été posée sur la contractualisation ou le pacte financier avec l'État. Certains disent que c'est de la recentralisation, d'autres disent que c'est fantastique, etc. Nous sommes toujours pragmatiques. À partir du moment où nous n'avons rien à cacher, à partir du moment où nous sommes un modèle de gestion, alsacien, bien entendu, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, nous sommes prêts à contractualiser avec l'État. Nous sommes même prêts à être un Département pilote sur la gestion financière et ses résultats, sur les priorités, pour notre territoire, les Alsaciens et l'Alsace. Mais qui dit contractualisation, dit véritable concertation et pas obligation, et évidemment pour l'Alsace. Nos piliers, on le rappelle, aujourd'hui : ne pas augmenter les impôts, réduire sa dette, investir sans relâche pour, je reprendrai les termes de Nicolas, pour que le Haut-Rhin soit fort, car nous sommes moteur. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances. Et puis merci aussi aux collègues, à tous les collègues et à Éric STRAUMANN pour le travail qui a été réalisé ces deux ans et demi passés, et qui nous permet aujourd'hui, dans nos Orientations budgétaires, de nouvelles politiques ambitieuses.

Fatima JENN a demandé la parole.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de revenir sur un sujet d'actualité, les mineurs non accompagnés.

La protection des mineurs est de la responsabilité, bien sûr, des Départements au titre de l'aide sociale à l'enfance. Concernant les mineurs non accompagnés, le Département est responsable de la phase d'évaluation, pour l'instant de la minorité, avec une compensation financière partielle de l'État, et de la prise en charge des jeunes déclarés mineurs.

Depuis quelques années, l'accueil des mineurs non accompagnés explose en France. À ce jour, 11 600 mineurs non accompagnés sont confiés aux Départements. Le Haut-Rhin en a compté 197 en provenance principalement du Mali, de la Guinée, de l'Albanie, de la Côte d'Ivoire et de l'Afghanistan. Ce chiffre a triplé en 2 ans, avec des impacts notoires sur nos capacités d'accueil et notre budget. 2018 est ainsi marquée par une hausse de 2,9 M€, comme l'a bien dit Lara tout à l'heure, des crédits dédiés, en augmentation de 231 % par rapport au budget prévisionnel 2017.

Pour faire face à ces défis humains et financiers qui touchent l'ensemble des départements français, le gouvernement vient récemment d'annoncer une compensation financière pour l'accueil des mineurs non accompagnés réalisé par les Départements en 2017 et une révision pour la fin d'année de la responsabilité et de l'organisation de la phase d'évaluation de la minorité. Ils ont également

affirmé que les engagements des gouvernements précédents seraient honorés, c'est-à-dire [que] les Départements seront remboursés de 30 % du coût correspondant à la prise en charge par aide sociale à l'enfance des mineurs non accompagnés supplémentaire au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016. Les travaux à venir porteront sur quatre axes : la phase d'évaluation et de mise à l'abri ; la lutte contre le trafic des migrants ; la qualité de la prise en charge des mineurs non accompagnés ; les dispositifs de sortie de ce public de l'aide social à l'enfance.

Dans le Haut-Rhin, différentes mesures ont été prises dès 2015 : création de 103 places d'accueil dédiées ; procédure d'accueil formalisée ; moyens dédiés pour accélérer la phase d'évaluation, etc. Pour 2018, et à l'instar de nombreux autres Départements, je souhaite proposer à la Commission que je préside un dispositif léger et réactif d'accueil de qualité dans des familles d'accueil bénévoles haut-rhinoises. Ce projet est actuellement réfléchi avec nos partenaires associatifs que sont ACCES, APPUIS et la Fondation d'Auteuil. Merci.

Mme la Présidente

Merci encore pour ces informations. Le Premier ministre, au congrès de l'Assemblée des Départements de France, nous a effectivement dit qu'ils envisageaient au niveau de l'État – et cela a été repris par la presse – de prendre en charge, parce que c'est de la mission de l'État, la phase d'évaluation de la majorité des mineurs non accompagnés. Premier élément. Deuxième élément : il annonçait pour 2018 une enveloppe de 128 M€, je crois, à répartir entre les Départements. 128 M€ ou 130 M€. Pour l'instant, ce sont les seuls éléments dont nous disposons. En tout cas, c'est un vrai sujet pour nous, comme pour tous les Départements. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je suis ravi de voir que la vocation trinationale de notre département fait partie des priorités des Orientations budgétaires pour l'année 2018, et je vous en remercie.

Chère Brigitte, Mme la Présidente, nous avons été, il y a une petite semaine, ensemble encore à Fribourg, où nous avons pu constater à quel point nos voisins nous attendent et ils ont besoin de nous. Et nous avons élaboré il y a une semaine la stratégie de 2020 à 2030 également, par rapport à cette région métropolitaine trinationale. Et nous avons tout intérêt à y participer. C'est pour cela que c'est vraiment bien que cela fasse partie des points forts de ce que nous voulons mettre en place.

En quelques mots, nos voisins nous font actuellement des propositions très intéressantes. Ils ont besoin de nous. Et nous, on a besoin d'eux, en termes de développement économique, de tourisme et surtout de l'emploi. Mais l'emploi, je pense là surtout à nos jeunes. C'est bien aussi que nous ayons parlé de bilinguisme. Lara, tu l'as évoqué. Cela aussi, c'est un de nos points forts, que nous devons encore développer, parce que nous avons des pistes et nous devons continuer à le rechercher.

Pour terminer, avec un peu d'humour, notre travail avec nos voisins ne nous coûte pas si cher que cela. Donc, allons-y. En tout cas, merci.

Mme la Présidente

Merci, Daniel ADRIAN. Effectivement, c'est un partenariat gagnant-gagnant, comme tu le disais. Nous avons besoin les uns des autres. Comme je le disais récemment à l'Élysée, si l'Alsace gagne, c'est la France qui gagne. D'autres interventions ? Si cela n'est pas le cas, qui est pour ce rapport d'Orientations budgétaires ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, chers collègues, pour cette belle unanimité.

Et nous pouvons, avec nos remerciements à la présidente de la Commission des Finances et au DGS et à l'ensemble des services, passer au rapport suivant. Je reprends juste mes rapports. Voilà. Nous passons à la quatrième Commission, et donc à Alain COUCHOT, pour le rapport de la quatrième Commission.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Un seul rapport pour notre Commission. Il concerne la tarification des établissements médico-sociaux sur les champs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance. Et je laisse à Karine PAGLIARULO le soin de le présenter.

Karine PAGLIARULO

TARIFICATION 2018 DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LES CHAMPS PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET ENFANCE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la tarification 2018 des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les champs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération .

Annexe A

Adopte pour l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les champs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance, à l'exception d'une part, des services d'aide à domicile auprès des familles et des mineurs de moins de 21 ans et, d'autre part, des quatre services d'aide à domicile autorisés auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap (et habilités à l'aide sociale), les principes de tarification pour la campagne 2018, lesquelles s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'article R.314-25 du CASF.

Pour la section « hébergement » des EHPAD : fixe un taux de reconduction maximal, par rapport aux demandes budgétaires des gestionnaires, de + 0,5 %, ne reconduit pas le principe de convergence au regard de la perte de comparabilité, du fait de la réforme de tarification, de l'indicateur coût à la place hors mobilier / immobilier à la base de cette convergence .

Pour la section « hébergement » des USLD : fixe un taux de reconduction maximal, par rapport aux demandes budgétaires des gestionnaires, de + 0,5 %, ne reconduit pas, à l'instar des EHPAD, du principe de convergence tarifaire.

Pour la section « dépendance » des EHPAD, fixe un taux d'évolution nul en reconduisant la valeur

point GIR départemental BP 2017 de 6,98 € aux établissements concernés (EHPAD publics, annexés à un EPS, associatifs et privés commerciaux) , applique le principe de convergence tel que rendu obligatoire par la loi d'Adaptation de la Société aux Vieillessement et ses décrets d'application, sur la base de la valeur du point GIR départemental.

Pour la section « dépendance » des USLD, fixe un taux de reconduction nul.

Pour les établissements et services de champ personnes en situation de handicap : fixe un taux de reconduction maximal, par rapport aux demandes budgétaires des gestionnaires, de + 0,5 %, reconduit le principe convergence tarifaire dès lors que les établissements et services présentent un coût à la place hors mobilier/ immobilier supérieur à la moyenne départementale de leur catégorie, telle que figurant en annexe 1.

Pour les établissements et services du champ protection de l'enfance, fixe un taux de reconduction maximal, par rapport aux demandes budgétaires des gestionnaires, de + 0,5 %, ne reconduit pas le principe de convergence au regard des efforts financiers consentis par les établissements engagés dans le processus de recomposition de l'offre.

Précise que les taux de reconduction fixés :

- s'appliquent sur les dépenses nettes autorisées dans les budgets 2017, hors mesures non reconductibles, hors mesures nouvelles, hors incorporation de résultats antérieurs, le cas échéant, et hors dotations aux amortissements et frais financiers retenus pour leur montant réel sur la base des investissements et emprunts autorisés,
- se basent sur un niveau de capacité constant et qu'en conséquence, la fixation des principes de tarification pour la campagne 2018 ne présage en rien de modifications éventuelles dans la capacité des établissements et services ou dans le périmètre d'activité qui seront pris en compte dans le cadre de la tarification 2018 .

Décide, pour les champs personnes en situation de handicap et protection de l'enfance, la reprise, dans les budgets de fonctionnement des ESSMS, de la moitié de l'économie générée par le crédit d'impôt taxe sur salaires.

Mme la Présidente

Des questions ? Cela n'est pas le cas. Je mets aux voix le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci aux collègues pour la présentation de ce rapport et merci pour le vote.

Nous passons à la sixième Commission. C'est Annick LUTENBACHER, en l'absence de Michel HABIG, qui nous présente les rapports.

Annick LUTENBACHER

Merci, Mme la Présidente. Donc, nous avons trois rapports en sixième Commission. Le premier porte sur la situation en matière de développement durable sur l'année 2017. Vous avez tous été destinataires d'une synthèse de ce rapport, qui vous a été posée devant votre table. Et vous avez droit à un rapport qui fait 48 pages.

Donc, je voudrais juste rapidement présenter ce rapport, en évoquant la nécessité, pour notre Département, de porter ce développement durable – et la Présidente le rappelle régulièrement. Alors, on pense naturellement à son engagement dans l'environnement, où il reste le principal acteur, avec

près de 10 M€ d'investissements annuels et où il mène une politique très active d'appui aux autres collectivités territoriales et à toutes les forces vives, en particulier les associations. Cet appui n'est pas seulement financier, mais il est également en termes d'ingénierie et aussi d'organisation, avec différents services techniques du Département qui viennent en appui. Donc on a les services techniques d'assistance en matière de rivières, d'assainissement d'eau potable, mais également au niveau de la politique GERPLAN.

Je voudrais aujourd'hui rebondir sur la proposition de notre Présidente de mettre le développement durable à la racine, au cœur de toutes nos interventions, en rappelant que le Département a un rôle majeur dans la cohésion sociale, dans la culture, dans l'éducation, dans l'économie circulaire et solidaire, sans quoi aucun développement durable n'est envisageable. L'action du Département est également très forte dans le logement social, dans la rénovation énergétique, ainsi que dans les énergies renouvelables.

À titre d'exemples, le rapport qui vous est présenté regroupe les actions les plus emblématiques qui sont menées dans le cadre du développement durable. Quatre concernent le logement social. Quatre concernent les mobilités durables. Sept, les énergies renouvelables. Cinq, l'eau. Deux, la préservation des sites. Trois, l'accompagnement social. Trois, l'éducation à l'environnement. Un rapport sur la culture. Quatre actions sur l'environnement. Six sur la sobriété de notre administration également. Sept sur le réseau routier. Trois sur les collèges et quatre sur l'agri-environnement.

Comme vous le voyez, cette culture du développement durable déborde très largement de la Commission Environnement et, avec le nouvel élan que vient d'impulser notre Présidente en mettant le développement durable à la source de toutes nos actions, je pense que, dans le futur, des éléments marquants de ce rapport pourront être présentés dans les différentes commissions ayant engagé des actions particulièrement novatrices pour bien démontrer notre engagement tout à fait collectif dans cette vision d'avenir pour notre département du Haut-Rhin.

Donc, pour ne pas aller trop dans le détail des différentes actions de ce rapport, on vous propose un petit diaporama, qui récapitule très rapidement le rapport.

Mme la Présidente

On peut le passer à la fin des rapports. Tu continues ?

Annick LUTENBACHER

Je passe aux deux autres rapports.

Mme la Présidente

Et on votera celui-ci à la fin.

Annick LUTENBACHER

Le deuxième rapport porte sur la révision des tarifs d'abattage et de prestations de l'abattoir de Cernay. Donc, nous venons d'être destinataires du rapport annuel de gestion pour 2016, qui a été

validé par la Commission Agriculture et Environnement, Cadre de vie en septembre dernier. L'analyse financière montre que l'abattoir atteint pratiquement l'équilibre financier, avec un volume de viande traitée de 1 100 tonnes en 2016. Le résultat d'exploitation est pratiquement équilibré, mais la société d'exploitation souhaite procéder à une petite augmentation des tarifs de ses prestations pour consolider son bilan, donc, selon des modalités qui vous sont présentées sous forme de tableau. Les tarifs augmentent très légèrement entre 3 et 9,8 %. Cela représente des coûts vraiment minimes. On passe, par exemple, le prix au kilo pour le bovin, de 34 à 35 centimes. Donc, vous voyez que c'est vraiment très, très limité.

REVISION DES TARIFS D'ABATTAGE ET DE PRESTATIONS DE L'ABATTOIR DE CERNAY

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Approuve les augmentations des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY telles qu'exposées ci-dessous :

	Tarifs actuels (prix au kilo)	Proposition de tarifs (prix au kilo)	% d'augmentation
Bovins (kg)	0,34 €	0,35 €	3 %
Porcins (kg)	0,32 €	0,33 €	3 %
Ovins, caprins	20,00 €	21,00 €	5 %
Veaux (kg)	0,34 €	0,35 €	3 %
Désossage	0,64 €	0,70 €	9,4 %
Piçage mise sous vide	1,53 €	1,68 € découpe standard 1,91 € découpe à la carte	9,8% / 24,8%

Mme la Présidente

Voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci. Je crois qu'on peut dire, Annick LUTENBACHER, que c'est un équipement important et structurant pour nos éleveurs haut-rhinois, qui nous permet aussi de manger local.

Annick LUTENBACHER

Tout à fait. C'est ce qu'on pourra voir tout à l'heure dans le diaporama.

Mme la Présidente

Parfait. Éric STRAUMANN a demandé la parole. Je ne l'avais pas vu, désolée.

Éric STRAUMANN

On parle tous de filières courtes. Le Haut-Rhin est le seul Département français à permettre le maintien d'un abattoir sur le territoire. On en parle toujours pendant les périodes de campagne électorale. Là, c'est l'exemple type : s'il n'y avait pas eu l'abattoir départemental, il n'y aurait plus de bêtes abattues localement. Vous savez qu'il y a de grandes difficultés dans le Bas-Rhin. Donc, c'est vraiment l'illustration de la volonté de maintenir une filière courte sur le territoire.

Mme la Présidente

Merci, Éric STRAUMANN. Annick LUTENBACHER.

Annick LUTENBACHER

Je passe au troisième rapport qui porte donc sur la dissolution de l'Agence départementale pour la maîtrise des déchets. Donc, suite à la nouvelle réorganisation territoriale, la loi NOTRe de 2015, la compétence relative au suivi des plans déchets a été transférée à la Région. De ce fait, le Département n'a plus cette compétence pour maintenir l'existence de l'Agence départementale pour la maîtrise des déchets et une réunion en mars 2017 a permis de faire voter à l'unanimité le principe de dissolution de cette Agence, qui doit maintenant être acté par ses différents membres.

Le Département propose, par contre, aux anciens membres de l'association d'organiser des réunions techniques annuelles sur cette même thématique des déchets, qui permettent de maintenir le lien et surtout de maintenir la dynamique entre les différents acteurs haut-rhinois en matière de développement durable. Et on proposerait donc, pour financer l'organisation de ces réunions, de récupérer les sommes qui restent encore à l'actif de l'ADMD, qui sont pour un montant de 28 000 € en investissement et 80 000 € en fonctionnement, de le reverser au niveau du Département pour continuer à travailler sur ces actions liées à la gestion des déchets.

Mme la Présidente

Des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. On peut donc passer à la délibération.

Annick LUTENBACHER

**DISSOLUTION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR LA MAÎTRISE
DES DECHETS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la dissolution de l'Agence départementale pour la maîtrise des déchets, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Vote le principe de la dissolution de l'Agence départementale pour la maîtrise des déchets (ADMD), acte la réalisation de 2 réunions techniques annuelles des acteurs haut-rhinois anciens membres de l'ADMD œuvrant dans le domaine du développement durable, décide de proposer à l'ADMD de désigner le Département unique bénéficiaire de l'ensemble de son actif et de son passif, tel qu'il figurera au dernier compte administratif de ce syndicat, étant précisé que le Département sera amené à délibérer sur cette répartition au vu des chiffres définitifs qui seront arrêtés par le comité syndical de l'ADMD.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Alors, le diaporama est prêt.

Annick LUTENBACHER

Le Département est au cœur des enjeux du développement durable. Cela s'inscrit dans trois sphères. D'une part, à droite, vous avez tout ce qui est efficacité économique. Le respect de l'environnement, donc l'écologie. Et en dessous, vous avez le social, tout ce qui concerne l'équité sociale. Donc, le Département est au cœur de ces différents enjeux. C'est la collectivité de proximité par excellence pour gérer le développement durable. Je rappelle le slogan arrêté par le Département : « penser globalement et agir localement ».

Les cinq finalités qui ont été définies par rapport à ce développement durable sont, premier point, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. En deuxième point, c'est la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources. Ensuite, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations. Et la cinquième finalité, c'est la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

On revient sur ces cinq finalités. La première, c'est la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de l'énergie. Donc, on va vous soumettre quelques exemples qui figurent bien entendu dans les 48 pages du rapport, également dans le document qui vous a été remis.

Alors, un exemple d'action, c'est le soutien à l'amélioration technique des logements sociaux. Il est encore prévu de réaliser la rénovation de 550 à 800 logements par an d'ici 2020. Et je rappelle que, sur le parc de 49 000 logements sociaux du département, il y en a presque 16 000 qui sont vraiment dans un état d'isolation tout ce qu'il y a de plus rudimentaire.

Un autre exemple, c'est la lutte contre la précarité énergétique, par la sensibilisation à la sobriété, avec l'existence du bus Appart' Éco Malin qui circule, mais également les conseils de l'ADIL, et bien entendu le fonds de solidarité logement dont on a régulièrement l'occasion de débattre.

Une autre action concerne les énergies renouvelables, avec bien entendu des études sur la géothermie, l'existence à venir très prochainement du cadastre solaire, des études également de

ferme solaire, le travail qui est fait par le service eaux et rivières sur les turbines hydrauliques, avec une production qui représente trois fois l'énergie qui est déplacée, qui est consommée dans les déplacements de la collectivité, donc cela permet de faire un lien. Ensuite, une autre action concerne la préservation des zones humides, avec l'inventaire départemental et la gestion de 600 hectares de zones humides au niveau du département du Haut-Rhin.

La finalité 2, c'est la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Cela concerne le domaine de l'eau, des déchets, du patrimoine naturel, et également [le] domaine routier. Toujours quelques exemples d'actions. La première, c'est la préservation, la restauration des sites naturels. Et un petit rappel : nous avons 1 500 hectares d'espaces naturels sensibles dans le département qui sont propriété du Département, dont 663 hectares de forêts certifiées qui se situent pour la plupart dans la vallée de la Doller, également quelques-unes sur Munster. Ensuite, 13 000 hectares de mesures agri-environnementales, soutenues bien entendu par le Département, toujours dans un esprit de biodiversité et de travail avec nos agriculteurs. La gestion de 1 000 km de rivières en préservant l'environnement, les zones inondables. 87 chantiers d'entretien écologique en 2017, plus souvent sous couvert des syndicats mixtes de rivières. Et un autre exemple, c'est le fauchage différencié sur les accotements routiers, sur le linéaire des routes départementales pour préserver les espèces et les continuités écologiques.

La finalité 3, c'est la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations. Quelques exemples. Le réseau de centres sociaux sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin, pour répondre aux besoins de chacun, de l'enfance au troisième âge, avec bien entendu les espaces solidarité, les CMS, les pôles gérontologiques. Deuxième action, c'est le contact avec, via le bénévolat, pour reprendre confiance et retrouver pleinement sa place au sein de la société. Et, bien entendu, là, c'est l'énorme travail en matière d'insertion. La troisième action, c'est l'éducation, donc le levier essentiel mis en œuvre au titre des collèges, mais aussi au titre du réseau d'éducation à l'environnement, sous couvert, en principe, des quinze structures à l'environnement qui sont cofinancées par le Département. Là, on a un chiffre de 100 000 journées d'éducation, donc participants, par an.

La finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains, qui reste au centre des préoccupations. Donc, c'est le dialogue dans les territoires, sous couvert des GERPLAN. Plus de 1 000 actions réalisées, avec une importante participation locale, soit des collectivités, soit des associations. Deuxième action, c'est le soutien à la culture, trait d'union entre les autres et soi-même. Donc là, le réseau des médiathèques, toute la couverture départementale par les média-bus, par les écoles de musique, le travail au niveau des Dominicains, l'ensemble des manifestations culturelles. Ensuite, dans le cadre plutôt de tout ce qui est soins, c'est le réseau pour les maisons de l'autonomie et l'intégration des maladies, des malades d'Alzheimer, donc sous couvert des MAIA et des personnes handicapées avec la MDPH. Ensuite, en interne, tout ce qui est colloque : les lundis du développement durable.

Et le dernier axe, la finalité 5, c'est donc la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, avec toujours les actions en matière d'agriculture respectueuse de l'environnement. Également, le soutien aux circuits courts, tout ce qui est ventes directes, marchés paysans, paniers et AMAP, etc. Le site internet départemental maferme68, qui relaie tous les producteurs directs. L'approvisionnement des collèges avec les produits locaux. La cuisine par nos chefs, « manger bio et local, c'est génial ». L'abattoir départemental, on en reparle ici. Et l'économie circulaire.

Oui. Je vous propose tout simplement d'adopter le Schéma.

Mme la Présidente

En fait, nous souhaitons vous présenter le rapport 2017 sur le développement durable et pour vous montrer aussi des actions nombreuses et concrètes qui sont déjà en cours actuellement dans notre département.

Annick LUTENBACHER

Après, c'est toujours un peu réducteur de devoir en extraire quelques-unes et de faire l'impasse sur d'autres.

Mme la Présidente

Évidemment. Mais en tout cas merci de l'avoir fait. Donc, si tu veux bien nous lire la délibération.

Annick LUTENBACHER

**SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ANNEE 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le rapport relatif à la politique de développement durable pour l'année 2017 joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Voilà, et donc d'adopter le rapport relatif à cette politique de développement durable. Des abstentions ? Des votes contraires ? Cela n'est pas le cas. Je vous remercie. Merci à Annick LUTENBACHER pour la présentation de ces rapports, et puis aux services pour tout le travail, notamment dans le domaine du développement durable.

Nous passons à la huitième Commission et je passe la parole au président de Commission, Pierre VOGT.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. Donc, deux rapports qui concernent les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés pour 2018.

En ce qui concerne les collèges publics, donc, dans le cadre de ses compétences dans le domaine des collèges, il appartient au Département de leur notifier au mois de novembre de l'année en cours le montant de sa contribution aux dépenses de fonctionnement et d'équipement pour 2018, ainsi que les orientations départementales de gestion. Les 57 collèges publics accueillent 29 699 élèves depuis la dernière rentrée, avec, pour la première fois depuis cinq-six ans, une légère augmentation de 249 élèves. Depuis cinq-six ans, on perdait toujours à peu près 200 élèves par an. Voilà.

Pour le fonctionnement général des collèges publics, le présent rapport prévoit, après avis favorable de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, réunie le 22 septembre 2017, un engagement

global de 9 631 721 €. Alors, vous avez un document. Donc, je ne vais pas vous énumérer le tout mais vous présenter très rapidement les différentes dotations.

La première des dotations, c'est la plus importante, qui concerne la viabilisation. Cela représente à peu près 50 % de la dotation globale des 9 millions et quelques. Vous savez que cette dotation est calculée par rapport à la moyenne des dépenses sur les cinq dernières années. Il y a une baisse de 38 982 €, qui correspond aux baisses de consommation du gaz – on a eu un hiver assez doux – et aussi à notre politique énergétique qui porte ses fruits puisque nous avons fait beaucoup d'efforts dans le cadre de remplacements de chaudières et des isolations de nos établissements.

Au niveau du sport et équipements sportifs, il y a une augmentation de 6 318 €, hausse liée à l'augmentation des effectifs, notamment en classes de sixième.

Les autres charges représentent 5 161 878 €. Donc, il y a une augmentation de 26 632 €. C'est surtout des charges liées à l'augmentation des effectifs.

Au niveau des abattements, ils s'élèvent à 1 303 673 €. Il y a une diminution de 33 374 €. C'est une baisse principalement liée au produit de la demi-pension.

Au niveau des dotations spécifiques, donc qui représentent 50 253 €, nous avons moins 14 473 €. Donc, c'est lié à la baisse des rattrapages de viabilisation. Donc, voilà, il y a trois collèges concernés pour cette année. D'habitude, c'est plutôt six, sept, huit collèges qui dépassent donc la dotation de viabilisation.

Un dossier quasiment stable, à peu de choses près. Je suis à votre disposition s'il y a des questions.

Mme la Présidente

Merci, Pierre VOGT. Pas de questions ? Je passe la parole à Bernadette GROFF pour la délibération.

Bernadette GROFF

COLLEGES PUBLICS DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux dotations de fonctionnement à verser aux collèges publics pour 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Fixe les orientations départementales pour la gestion des collèges, telles qu'elles sont exposées en annexe 1 jointe ;
- Décide l'inscription d'un crédit de **9 631 721 €**, au Budget primitif 2018 (programme E 653, chapitre 65, nature 65511, fonction 221, code programme 26061), pour le fonctionnement des collèges publics, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en

annexe 8 jointe. Conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant dans l'annexe 8 ;

- Décide la reconduction de l'action « Visite des lieux de mémoire d'Alsace » dans les conditions prévues au rapport ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions relatives à l'utilisation d'installations sportives, l'utilisation de locaux au profit d'un lycée pendant les heures de classe, l'utilisation de locaux en dehors des heures de classe et les conventions d'occupation précaire de logements ;
- Fixe le montant 2017 des franchises de charge pour les logements de fonction tel que suit :

	Personnels de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels du Département : ATC
Avec chauffage collectif	1 882 €	1 882 €
Chauffage individuel	2 510 €	2 510 €

- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2018.

Mme la Présidente

Et je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Pierre VOGT, pour les collèges privés, rapidement.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. En ce qui concerne les collèges privés, vous le savez, nous en avons 12 sous contrat d'association avec l'État qui accueillent 6 995 élèves depuis la présente rentrée. Donc, plus 92 par rapport à l'année dernière. C'est un effectif qui est toujours en légère augmentation. Pour leur fonctionnement général, en 2018, le présent rapport prévoit, après avis favorable, toujours, de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, un engagement global de 4 689 279 €, avec deux contributions : la première concernant le fonctionnement matériel, donc il s'élève à 2 190 680 € ; et la deuxième contribution qui concerne les agents techniques des collèges, qui s'élève à 2 391 800 €. Et pour terminer, une petite contribution concernant le sport de 106 799 €. Voilà.

Donc, vous savez que cette dotation est calculée en fonction des dépenses réalisées dans le département au niveau des collèges publics, et que c'est une dotation forfaitaire par élève à laquelle

on ajoute une majoration donc de 5 %. Le budget est pratiquement le même que l'année dernière, plus 65 000 €.

Mme la Présidente

Merci, Pierre VOGT. Bernadette GROFF, pour la délibération.

Bernadette GROFF

COLLEGES PRIVES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux dotations de fonctionnement à verser aux collèges privés pour 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve l'inscription d'un crédit de **4 689 279 €** au BP 2018 (programme E 653, chapitre 65, nature 65512, fonction 221, code programme 26062) pour le fonctionnement général des collèges privés, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe IV jointe; conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant en annexe IV.
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges privés en 2018.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. La douzième Commission, Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. La douzième Commission présente six rapports cet après-midi. On va les prendre l'un après l'autre.

Donc, le premier rapport concerne l'adoption des procès-verbaux des réunions publiques du Conseil départemental qui ont eu lieu les 23 juin et 1^{er} septembre derniers. Je propose à Fabienne ORLANDI de lire les délibérations au fur et à mesure.

Mme la Présidente

Fabienne ORLANDI pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES 23 JUIN ET 1ER SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les procès-verbaux des séances du Conseil départemental des vendredis 23 juin et 1^{er} septembre 2017, joints en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Les deux prochains rapports sont des communications, des informations concernant la délégation qui est accordée à la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres. Donc, c'est une information à l'Assemblée.

Et le troisième est également une communication concernant la délégation qui est donnée à la Présidente dans le cadre des actions en justice, dont vous trouverez le détail en annexe.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Pas de question sur ces deux rapports ? Dans ce cas, je passe la parole à la vice-présidente de Commission, Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

**COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES
PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

Mme la Présidente

Merci de me donner acte. La délibération suivante.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative à la délégation donnée dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er décembre 2016 au 31 août 2017.

Mme la Présidente

Des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Merci beaucoup. Et je repasse la parole au président de Commission, Pierre BIHL, pour les rapports suivants.

Pierre BIHL

Le quatrième rapport porte sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, qui est présenté dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2018.

Deux, trois petits commentaires. La situation a peu évolué depuis l'année passée. Il est à remarquer que notre taux de féminisation est de 69 % par rapport à 61 % en moyenne pour la fonction publique territoriale. Donc, nous sommes largement au-dessus de cette moyenne. Et nous avons près de 60 % des postes d'encadrement qui sont occupés par des femmes, ici, au Conseil départemental du Haut-Rhin. Dernier point, qui me semble important, c'est que l'écart de rémunération, la moyenne entre hommes et femmes, continue à diminuer également. Voilà, on peut lire la délibération.

Mme la Présidente

Merci, Président. Je rajouterai pour les collègues qui éventuellement n'étaient pas là ce matin, ou le public aussi, comme je l'ai fait ce matin, qu'au Comité de direction générale, qui comprend 17 personnes, il y a 10 femmes et 7 hommes. Voilà. Donc, je crois que c'est important aussi parce que, souvent, on parle de parité et on dit que les femmes sont plus présentes dans des fonctions d'exécutants. Or, on se rend compte qu'au Conseil départemental du Haut-Rhin, les femmes ont aussi des postes de responsabilités.

Fabienne ORLANDI pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

Mme la Présidente

Je vous remercie. Je repasse la parole au président de Commission.

Pierre BIHL

Cinquième rapport. Il nous est proposé de désigner un conseiller départemental pour représenter, en qualité de suppléant, le Département dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental.

Mme la Présidente

Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL POUR REPRÉSENTER EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT LE DÉPARTEMENT DANS LES ACTES ÉTABLIS EN LA FORME ADMINISTRATIVE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant suppléant pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental, pour mémoire le représentant titulaire est M. Rémy WITH et désigne M. Pierre BIHL, en qualité de suppléant, pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental.

Mme la Présidente

Voilà. Est-ce que vous êtes d'accord ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Et nous avons je crois un dernier rapport. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Rapport qui concerne les ressources humaines. C'est un rapport classique également, avec plusieurs approbations qui nous sont proposées. La première, c'est d'approuver la création et la suppression des emplois afin de permettre la réorganisation de la direction de l'éducation, de la culture et des sports. D'approuver également l'actualisation du tableau des emplois compte tenu de la modification de la cotation de certains emplois qui sont précisés en annexe 2, et ceci dans le cadre du PPCR, donc du parcours professionnel des carrières et des rémunérations. D'autoriser en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, donc en interne, le recrutement d'agents contractuels, donc en externe. Et enfin de prendre acte du plan de formation pour l'année 2017, qui figure en annexe 4, qui est joint au rapport et qui a été présenté en Comité technique paritaire le 29 juin dernier.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Fabienne ORLANDI pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;
- Approuve l'actualisation du tableau des emplois compte tenu de la modification de la cotation de certains emplois précisée en annexe II, ci-jointe, suite à la révision réglementaire de certains cadres d'emplois ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe III, ci-jointe ;
- Prend acte du plan de formation pour l'année 2017 figurant en annexe IV, ci-jointe ;

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie, chers collègues.

Nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je me permets de vous rappeler les prochaines dates de Commission permanente et de séances plénières. La prochaine Commission permanente a lieu ce vendredi, dès 9 heures. L'horaire a été avancé du fait de la manifestation de l'après-midi au Hartmannswillerkopf. Le vendredi 8 décembre, nous aurons le matin Commission permanente à 9 heures, suivie à 10 heures 30 d'une séance plénière, à savoir la Décision modificative n° 3. Et le jeudi 21 décembre, notre séance budgétaire, avec le matin des Commissions réunies, et à 14 heures la séance plénière.

Je vous remercie pour votre participation et je vous souhaite encore une bonne fin d'après-midi.

La séance est levée.